

PREFET DES HAUTES-PYRENEES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Service : Jeunesse, Sports, Vie Associative

Cité administrative Reffye

BP 41740 – 65 017 TARBES cedex 9

Tél : 05.62.46.42.20 / Fax : 05.62.46.42.19

COUPON SPORT 2014-2015

Qu'est-ce que le dispositif Coupon Sport ?

Il s'agit d'une aide qui permet d'accorder aux jeunes issus de milieu modeste une réduction du coût de l'inscription dans les **clubs sportifs agréés Jeunesse et Sports** et, de faciliter ainsi, leur accès à la pratique régulière du sport de leur choix.

Qui peut bénéficier de l'aide ?

A noter : une seule activité sera subventionnée par enfant

- ☞ les enfants et adolescents scolarisés, nés entre **1996 et 2005**,
- ☞ résidant dans le département des Hautes-Pyrénées,
- ☞ sous condition de ressources (la famille du bénéficiaire doit percevoir **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** et son **Quotient Familial doit être inférieur à 950**,
- ☞ qui souhaitent s'inscrire auprès d'une **association sportive**

Comment bénéficier de l'aide ?

Un formulaire de demande de coupon sport (disponible à partir du 20/08/2014) doit être complété par le jeune demandeur et le club et accompagné des pièces suivantes :

- ☞ 1 photocopie de la **carte nationale d'identité** du jeune demandeur ou photocopie du Livret de Famille ;
- ☞ 1 photocopie de **l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire** délivrée fin août par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- ☞ 1 photocopie du justificatif du **Quotient Familial** (à demander à la CAF ou à télécharger sur le site : www.caf.fr) ;
- ☞ 1 photocopie de la licence délivrée par le club ;
- ☞ **1 enveloppe timbrée** à l'adresse du jeune pour la réponse.

A qui adresser votre demande ?

à la DDCSPP / Service Jeunesse, Sports et Vie Associative, Cité administrative Reffye,
BP 41740, 65 017 TARBES Cedex 9

A PARTIR :

- du **15 septembre 2014** et jusqu'au **31 octobre 2014** pour toutes les disciplines sportives
- du **15 octobre 2014** et jusqu'au **15 janvier 2015** pour le ski (uniquement pour des adhésions aux clubs affiliés à la Fédération Française de Ski)

**LES COUPONS, D'UN MONTANT DE 10 €, SERONT DELIVRES AUX AYANT DROIT
DANS LA LIMITE DES CREDITS DISPONIBLES.**